

(VAUCLUSE)

SERVICE URBANISME
Tél: 04.90.04.37.50
Courriel : urbanisme@apt.fr

PRESCRIPTIONS A UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

| DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION (AT) | | Référence dossier : |
|---|---|---|
| Déposée le : 13/02/2026 Demande affichée le : 17/02/2026 | Complétée le : | AT08400326S0002 |
| Par : | GRAND DELTA HABITAT | |
| Demeurant à : | 3 RUE MARTIN LUTHER KING 84000 AVIGNON | |
| Représenté par : | M. ROCUET NICOLAS | Aménagement du bureaux et de l'agence Grand Delta Habitat |
| Sur un terrain sis : | 0091 place SAINT PIERRE 84400 APT | |
| Références Cadastres : | AV-0130 | |

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

VU, le code de la Construction et de l'Habitation,
VU, la circulaire interministérielle n° DGUHC 2007-53 du 30 novembre 2007 relative à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation,
VU, la demande GRAND DELTA HABITAT, représenté par Monsieur ROCQUET Nicolas en date du 13/02/2026,
VU l'avis FAVORABLE du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de CAVAILLON en date du 03/03/2026
VU l'accord tacite des Services de l'Etat en Vaucluse DDT84-SPAH-Unité Soutien et Performance-Pôle Accessibilité en date du 24/04/2026,

ARRÊTE

Article 1 :

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris.
Ils doivent toutefois respecter les prescriptions du SDIS CAVAILLON émises dans l'avis FAVORABLE en date du 03/03/2026.
Vous trouverez joint au présent arrêté l'avis du SDIS et la fiche technique PE-001.

Fait à APT, le 1 juin 2026
Le Maire de la Ville d'Apt
AILLAUD Jean



INFORMATION A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligation contractuelles; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage; règles figurant au cahier des charges de lotissement...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation des respecter.